



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE BUHL

ARRETE MUNICIPAL N° 166/2023
Portant permis de stationnement (échafaudage)

Le Maire de la Commune de BUHL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU la demande de la Pâtisserie STEIN en date du 16 juillet 2023 qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade avec pose d'échafaudage en occupant temporairement le domaine public 1 rue de la Gare;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er}. Du lundi 25 juillet 08h00 au mardi 15 août 2023 17h00 la Pâtisserie STEIN est autorisée à mettre en place un échafaudage sur le domaine public au droit du 1 rue de la Gare.

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : le stationnement de tous véhicules sera interdit à hauteur du chantier ;
- circulation : la circulation restera possible. L'installation ne devra en aucun cas gêner la circulation des véhicules ;
- sécurité : un passage protégé pour les piétons devra être mis en place par la mise en place d'une déviation sécurisée invitant les piétons à contourner l'échafaudage.

Article 4. La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 5. la Pâtisserie STEIN occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 7 : MM.

- le Maire de la Commune de Buhl,
 - le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller,
 - le Commandant de la Brigade Verte de Soultz,
 - le responsable des services techniques de la Commune de Buhl,
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à la Pâtisserie STEIN, demandeur.

Fait à BUHL, le 20 juillet 2023

Le Maire,

Yves COQUELLE



Mis en ligne le :

20 JUIL. 2023